
Restructuration, fonds dialectal commun et étiolement linguistique dans les parlers vernaculaires français d'Amérique du Nord

Albert Valdman
Department of French and Italian
Indiana University

Un proverbe que connaissent la plupart des créoles à base lexicale française dit: «Zafè kabrit se pa zafè mouton», c'est-à-dire «les moutons n'ont pas à s'immiscer dans les affaires des chèvres». Au cours des dernières années, mes recherches m'ont orienté plutôt vers ces langues de la nouvelle Romanie et je me suis vu délaissé le fait français en Amérique du Nord qui fut un de mes domaines de spécialisation dans la phase *Français hors de France* de ma carrière. Ainsi, je me sens un peu étranger à ce colloque qui réunit d'éminents spécialistes des variétés vernaculaires du français d'Amérique et, en particulier, des chercheurs de terrain fondant leurs analyses sur des données primaires. Toutefois, mon point de vue externe me permet de dégager un certain nombre de repères susceptibles d'orienter une ligne de recherches fructueuse pour l'étude des français vernaculaires d'Amérique du Nord et pour leur mise en rapport avec leurs congénères métropolitains et leurs cousins créoles.

L'objet principal de la créolistique dès sa fondation par l'éminent romaniste Hugo Schuchardt a toujours été l'explication de la genèse

des pidgins et des créoles que semble unir une apparente simplification par rapport aux langues, indo-européennes pour la plupart, dont ils sont issus. Trois types de théories tentent d'expliquer cette similitude superficielle : 1) l'interférence ou, si l'on préfère, le transfert de traits morphosyntaxiques des langues dites de substrat, c'est-à-dire celles qui étaient utilisées par les populations serviles lors de leur acquisition forcée des langues européennes dominantes (Comhaire-Sylvain, 1936)¹ ; 2) la diffusion par relexification d'un protopidgin originel ; 3) le surgissement d'un système inné, le bioprogramme (Bickerton, 1981), ou, dans une forme moins puissante de cette théorie, de processus universaux de restructuration, provoqués par la situation de contact multilingue spécial propre à l'économie de plantation. Ces théories ont en commun la mise en regard des pidgins et des créoles avec la forme normée de la langue cible dans la situation de contact, par exemple avec le français standard (FS) contemporain pour les créoles à base lexicale française du Nouveau Monde, ainsi qu'une certaine désinvolture

-
1. L'application des termes de la linguistique historique classique (*substrat*, *adstrat*, *superstrat*) à la créolistique induit à la confusion et à l'erreur. La plupart des spécialistes des créoles à base lexicale française s'accordent pour expliquer leur formation par l'acquisition d'une variété vernaculaire du français, donc fort déviante par rapport au français standard (FS), dans le contexte social des sociétés d'habitation et de plantation (voir Chaudenson, 1979, 1989a, pour cette importante distinction). Dans la première phase de la colonisation française, la société d'habitation, la population servile avait accès au français qui constituait la langue cible dans une situation d'apprentissage naturel d'une langue seconde. Le produit de cet apprentissage (on distinguera ce terme de celui d'*acquisition* que les spécialistes préfèrent réserver à l'appropriation de la langue vernaculaire de leur communauté de la part des jeunes enfants) sera une variété de créole se rapprochant des variétés dialectales et populaires du français métropolitain et des français marginaux de l'Amérique du Nord. Dans cette situation, les langues maternelles des esclaves ne pouvaient constituer des substrats sur lesquels se superposerait la langue en voie de formation, mais des idiomes appelés à être évincés rapidement puisque, dans le contexte de contact multilingue entre les esclaves eux-mêmes, ils ne pouvaient servir aux besoins de la communication. Dans le meilleur des cas, les langues maternelles de la population servile pouvaient être la source d'emprunts (transferts lexicaux) ou d'interférences (transferts grammaticaux). Ce n'est qu'en partant des langues créoles d'aujourd'hui que l'on peut rattacher à leur substrat des traits reflétant clairement ceux des langues maternelles des anciens esclaves et à un superstrat des traits provenant d'apports externes subséquents à la stabilisation du créole. Il est clair que, ni du point de vue de cette dernière perspective ni du point de vue de la période de formation, le français ne peut être considéré comme une langue de superstrat.

envers les faits historiques et sociaux. Le procès implacable fait à l'application de la théorie du substrat à la genèse du créole haïtien par Robert Chaudenson (1990a) me dispense de démontrer le réductionnisme primaire des « substratomaniaques » et leur mépris des garde-fous les plus élémentaires de la méthode comparative. La version forte de la relexification, quant à elle, souffre de l'absence de textes documentant l'opération de ce processus dans le temps ; par ailleurs, elle suppose l'évolution totalement indépendante des plans lexical et morphosyntaxique, ce qui est fort peu probable. Quant au troisième courant théorique, dans son expression actuelle, la comparaison d'états de langue figés de diverses époques a été remplacée par une approche plus dynamique. Par exemple, dans son étude longitudinale du développement du tok pisin de la Papouasie/Nouvelle-Guinée, en s'appuyant sur des échantillons de la langue échelonnés sur une période d'un siècle, Peter Mühlhäusler (1986) fait paraître le jeu subtil de processus internes de restructuration et d'influence indirecte des diverses langues en présence – langue cible et langues sources – à diverses étapes de la formation de la langue nouvelle. Concernant le problème du *terminus a quo* des créoles à base lexicale française, Chaudenson (1974, 1989a) et moi-même (Valdman, 1978) avons souligné que la coexistence dans les aires créolophones de variétés vernaculaires de français fort déviantes par rapport au FS, par exemple en Louisiane, à Saint-Barthélemy (Highfield, 1979 ; Maher, 1989) et à la Réunion (Chaudenson, 1974), suggère que c'est dans un fonds extrêmement variable, où dominaient les éléments populaires et dialectaux, qu'il faut chercher la cible langagière des populations qui élaborèrent les pidgins et autres créoles à base lexicale française.

Des courants théoriques semblables aux trois types que je viens de caractériser ont dominé les recherches sur l'origine et le développement des français vernaculaires d'Amérique du Nord. En effet, on peut rapprocher de la théorie du substrat, d'une part, la recherche à outrance des sources localisées de tel ou tel trait spécifique d'un parler particulier et, d'autre part, le recours abusif à l'explication par le contact linguistique direct avec l'anglais. La théorie de la relexification trouve son équivalent dans la notion d'une koinè nautique formée dans les ports de la Manche et de l'Atlantique et transportée outre-mer par

les colons (Hull, 1974)². Enfin, le courant universaliste rejoint le point de vue énoncé d'abord par Vintilă-Rădulescu (1970) et affiné par Chaudenson (1974, 1989a) selon lequel la nature « avancée » des français d'outre-mer s'explique par leur isolement par rapport au FS. L'affaiblissement du poids de la norme et l'éloignement par rapport aux institutions la codifiant et la diffusant auraient permis l'accélération et le libre essor des tendances déjà présentes dans les variétés vernaculaires et dialectales de la langue et portant sur un nombre de points sensibles de la langue. Ces tendances autorégulatrices, se manifestant par la variation et tendant à généraliser l'univocité entre les unités du contenu et leur expression par les unités de la première et de la deuxième articulation (Manessy, 1983), auraient vu leur réalisation radicale dans les parlers créoles (Chaudenson, 1990b).

C'est le courant universaliste qui semble recueillir l'appui d'un nombre croissant de créolistes. Sous sa forme faible, donc nuancée et éclectique, ce courant permet d'intégrer les éléments les mieux fondés des deux autres perspectives théoriques. Allié à une étude minutieuse des textes disponibles et à la reconstitution du contexte sociohistorique, il offre le modèle le plus prometteur pour une approche intégrée de l'étude du développement des français vernaculaires de l'Amérique du Nord et de la recherche de leur origine. L'application de ce modèle au sujet qui nous intéresse ici implique un vaste programme de recherches comprenant les composantes suivantes :

- 1) la description détaillée des parlers actuels et, en particulier, de la gamme de variantes sous lesquelles ils se manifestent ;
- 2) l'identification du *terminus a quo* des parlers vernaculaires de l'Amérique du Nord ;
- 3) la reconstitution de la matrice sociohistorique dans laquelle les divers parlers se sont formés et stabilisés ;

2. Après avoir d'abord localisé la source du créole haïtien dans le dialecte normand, Jules Faine (1936, 1938) énonça une hypothèse homologue pour expliquer les similitudes structurales qu'il découvrit en comparant les créoles haïtien et mauricien. Il postula « un patois nautique, espèce de « lingua franca » en usage, pour le moins, parmi les marins et navigateurs des côtes françaises de la Manche et de l'Océan où se recrutèrent la plupart des émigrants de l'époque » (p. XI).

- 4) l'analyse plus fine des liens entre le transfert provoqué par le contact multilingue et les processus de restructuration interne.

Les études à forte orientation sociolinguistique réunies dans l'ouvrage collectif récent *Le français canadien parlé hors Québec* (Mougeon et Beniak, 1989), dont un grand nombre témoigne d'une rigueur méthodologique exemplaire, montrent que certains aspects de ce programme sont déjà en chantier. Dans cet article, je me contenterai d'émettre quelques réflexions sur trois aspects théoriques particuliers de ces quatre composantes : 1) les effets d'un normativisme prématuré dans la description synchronique ; 2) la complexité des liens entre la restructuration interne, les apports externes et le fonds commun sur lequel se sont élaborés les français vernaculaires d'Amérique du Nord, c'est-à-dire leur *terminus a quo* ; 3) les relations entre l'étiollement linguistique et les processus autorégulateurs.

NORMATIVISME PRÉMATURÉ DANS LA DESCRIPTION DES VARIÉTÉS ACTUELLES

Vaste panorama que celui des variétés vernaculaires de français d'Amérique du Nord. Pour simplifier ma tâche, je tracerai une ligne de partage entre le Québec, la seule région où le français règne comme langue officielle unique, et les autres zones où il se retrouve comme langue subordonnée, dominée par l'anglais, et je ne traiterai que de celles-ci. Dans les régions francophones d'Amérique du Nord hors du Québec, il pèse sur les variétés vernaculaires de français une double menace provenant de la langue dominante, l'anglais, mais aussi du FS. Si la pression de l'anglais se manifeste dans tous les aspects de la vie sociale et économique, c'est principalement l'école qui sert de vecteur à l'influence du FS. En effet, dès 1968, diverses mesures législatives, telles que la création du CODOFIL en Louisiane (1968) et l'autorisation d'utiliser le français comme véhicule pédagogique au primaire et au secondaire en Ontario (1968), élargissaient l'assise scolaire du français et ainsi hypothéquaient gravement la survie des variétés de la langue utilisées au foyer par les groupes francophones minoritaires. On trouvera donc fort ironique le slogan lancé par James Domengeaux, l'architecte du renouveau français dans l'Acadiana louisianaise, lorsqu'il proclamait, pour persuader la Législature de son État de fonder le programme du

CODOFIL: «L'école a tué le français, l'école doit faire revivre le français.» Se rendait-il compte qu'en même temps cette initiative mettait en grave danger les dialectes cadiens³?

Dans nos sociétés, dès qu'une variété vernaculaire pénètre dans les domaines de la littéralité, surtout dans celui de l'administration et celui du monde scolaire, elle subit un processus de standardisation visant à réduire sa variabilité. Étant donné la tradition de normalisation et d'uniformisation qui domine pour ce qui est des langues de culture, il est malaisé de se servir d'un vernaculaire comme véhicule pédagogique et, *a fortiori*, de l'enseigner, sans tenter de lui donner une forme relativement stable. Cette question sous-tend deux thèses de doctorat américaines récentes (Byers, 1988; Brown, 1989) portant sur le français cadien et la première étude substantielle du lexique de ce parler (Grassin-Lavaud, 1988).

Ce dernier travail, fort louable par ailleurs, illustre le danger qui guette les travaux descriptifs qui partent prématurément d'une perspective normative. Son auteur se propose de faire l'inventaire du français «commun» de Louisiane. Elle définit cette norme comme une sorte de koinè coiffant l'usage des cadienophones et des créolophones (1988, p. 177):

[...] le parler de référence commun aux différentes régions, connu, sinon pratiqué, par les Créoles blancs [groupe d'ascendance française ou espagnole de La Nouvelle-Orléans] et Noirs créolophones, couramment utilisé par une population d'origine diverse. Ce parler, plus ou moins proche du français académique, se comporte comme le trait d'union entre les francophones de Louisiane.

Ce supposé français commun serait destiné à assurer aux francophones et aux créolophones louisianais une meilleure insertion dans le grand monde francophone.

3. Les usages varient en ce qui concerne la graphie de ce terme qui provient de la prononciation du terme *acadien* par les locuteurs originaux de cette variété de français: [kadʒɛ̃]; la prononciation américaine du terme est [kɛdʒən]. Ce terme s'écrit ordinairement *cadjin* (féminin: *cadjine*) ou *cajun*, mais les intellectuels franco-louisianais préfèrent la graphie moins déviante de *cadien* / *cadienne*.

Pour Grassin-Lavaud, un vocable fait partie du fonds commun du français louisianais⁴, s'il est attesté dans au moins deux des quatre aires géographiques qu'elle distingue dans l'Acadiana⁵ et s'il apparaît dans au moins trois contextes de son corpus. Malheureusement, la compilatrice ne nous livre que le produit fini de son travail sans indiquer la provenance des vocables ni la totalité du lexique recueilli auprès des informateurs consultés. Elle néglige notamment d'indiquer quels termes ont été éliminés parce que trop localisés, ce qui réduit les possibilités de comparaison avec les autres inventaires existants. En guise de vérification, j'ai effectué quelques comparaisons ponctuelles entre l'inventaire standardisé que nous livre Grassin-Lavaud et quatre glossaires issus d'enquêtes effectuées dans des paroisses particulières par des étudiants en maîtrise de la Louisiana State University au cours des années 1930 et 1940. Il s'agit des paroisses de Jefferson (Hickman, 1940) et Saint-Martin (De Blanc, 1935) dans la zone centre-ouest, de la paroisse des Avoyelles (Jeansonne, 1938) dans le nord de la zone des levées du Mississippi et de celle de Saint-Jean (Granier, 1939) dans le sud de cette deuxième zone. Mais, puisque selon Byers (1988) les paroisses des Avoyelles et de Saint-Jean appartiennent à des zones dialectales distinctes, ces quatre ouvrages offrent un échantillon représentatif du lexique cadien.

Les résultats de ma comparaison laissent planer des doutes sur la valeur des assertions de Grassin-Lavaud (voir tableau 1). Aucun des quatre premiers termes retenus par elle (partie A) ne figure dans plus d'un des quatre glossaires consultés. En ce qui concerne le cinquième terme, il porte le sens d'«éclabousser» pour Hickman, mais d'«éparpiller» pour Grassin-Lavaud. La partie B du tableau contient des termes attestés dans au moins deux des glossaires mais qui ne figurent pas dans son ouvrage. Ainsi, si l'intercompréhension existe entre les cadienophones de diverses aires géographiques, elle ne peut pas s'expliquer

4. Ce concept, rappelons-le, est censé coiffer à la fois la variété locale différant peu du FS, le cadien et le créole.

5. Ces quatre régions comprennent : les prairies du centre et de l'ouest du triangle francophone où se regroupent les 70 % de sa population ; les levées du Mississippi et le haut bayou Lafourche dans la partie orientale de l'Acadiana ; les marais des bayous Lafourche, Terrebonne et Atchafalaya ; les marécages côtiers.

par un lexique relativement invariable de région à région. L'on pourrait objecter que ma comparaison porte sur deux strates diachroniques du cadien séparées par une quarantaine d'années et qu'entre les deux périodes des changements linguistiques ont pu survenir. Cet argument est peu convaincant, vu le manque frappant de concordance constaté entre les deux types de sources. Il est peu probable que le cadien ait subi une érosion lexicale aussi importante, d'autant plus qu'une partie de la collecte des données entreprise sur le terrain par Grassin-Lavaud remonte à la fin des années 1960.

TABLEAU 1

**COMPARAISON DE VARIANTES LEXICALES REPRÉSENTATIVES
DANS QUATRE MÉMOIRES DE MAÎTRISE DE LA LOUISIANA
STATE UNIVERSITY ET DANS GRASSIN-LAVAUD (1988)**

	Jefferson	Saint-Jean	Saint-Martin	Avoyelles	Grassin
Mots peu attestés					
[armōtras] « remontrance »	+	-	-	-	+
[arime] « arranger »	+	-	-	-	+
[gribuj] « drôle de type »	-	-	-	+	+
[njɔk] « bosse (produite par un coup) »	-	-	+	-	+
[paje] « éclabousser » (« éparpiller », Grassin)	-	-	+	-	*+
Mots attestés mais non recueillis par Grassin					
[degrife] « descendre »	+	-	+	+	-
([grife] « monter, grimper »)					+
[fiferlê] « chose de peu de valeur »	+	-	-	+	-
[karakole] « tituber »	+	+	-	-	-
[noblaj] « arrogant, noblesse déçue »	+	-	-	-	-
[farlōte] « parler, bavarder »	-	+	+	+	-

* Le signe + dénote l'existence du vocable en question dans les divers inventaires.

Avant de promulguer une quelconque norme pour un parler vernaculaire particulier, encore faudrait-il découvrir si elle émerge chez ceux qui en possèdent une certaine maîtrise. C'est précisément cette question que pose Byers (1988) dans une étude dialectologique et sociolinguistique consacrée à la réalisation de six variables morphologiques et

syntaxiques chez des locuteurs disséminés en 49 points différents d'une aire recouvrant la plus grande partie de l'Acadiana (voir tableau 2).

TABLEAU 2
SIX VARIABLES MORPHOSYNTAXIQUES DU CADIEN

Dissémination irrégulière

1. Deuxième pers. du sing. (discours formel): Et où vous *travaille / travaillez* asteur ?
2. Expression du futur: Il *va accepter / acceptera* le cadeau demain.
3. Expression du passé composé: Elle *a / est* venu(e) me voir; il *s'a / s'est* amusé; elle *a / est* retourné(e) hier au soir.
4. Aspect progressif: Il *est après déménager / déménage* asteur.

Zone centrale vs prairie et bayous du sud-est

5. Troisième pers. du plur.: Ils *aiment / aimont* les écrevisses; *ça dansent / ils dansont* comme ça.
 6. Le pronom interrogatif *quoi*: *Qui / quoi* c'est ce train ?
-

Les données recueillies par Byers suggèrent que, du point de vue linguistique, l'Acadiana est divisée en au moins deux zones. Quatre des six variables retenues par lui (n° 1 à n° 4, voir tableau 2) montrent des variantes disséminées irrégulièrement à travers l'aire cadienophone. Mais, par contre, les deux autres variables (n° 5 et n° 6) ont des variantes qui se regroupent dans deux aires distinctes le long d'une ligne est-ouest correspondant *grosso modo* au peuplement d'origine de l'Acadiana. Les premiers colons acadiens, établis d'abord sur la rive droite du Mississippi à mi-chemin entre La Nouvelle-Orléans et Baton Rouge (la Côte des Acadiens), se sont ensuite dirigés vers le sud-est. Les variantes *ils + ont* et *quoi* se retrouvent dans une aire centrale scindant deux aires latérales. Or ce dernier trait, typiquement acadien puisqu'on le retrouve dans toutes les communautés francophones des Provinces maritimes (Flikeid, 1989; Gesner, 1989; King, 1989), représenterait la strate la plus profonde du français cadien. Il est bien évident qu'en l'absence de données mieux fondées cette conclusion est fort hasardeuse et ne pourrait être que provisoire.

Outre la distribution géographique des variantes, Byers cherchait à sonder les attitudes des sujets quant à ces variantes (Giles et Ryan, 1982). En l'absence d'une norme préalablement établie, il utilisa une procédure expérimentale selon laquelle les répondants devaient choisir

entre des paires de variantes dans la perspective d'un enseignement éventuel de la langue à des enfants. Cette procédure est parfaitement appropriée, vu le débat sur le choix de la variété de français scolaire qui sévit en Louisiane depuis une vingtaine d'années (Valdman, 1989).

Supposons que vos voisins vous aient demandé d'enseigner le français à leurs enfants. Vous tenez, bien sûr, à transmettre aux générations futures le meilleur type de français que vous connaissiez. Maintenant, écoutez les paires de phrases suivantes. Puis, décidez laquelle, la première ou la deuxième phrase, vous paraît plus correcte et représente le type de français que vous voudriez que l'on enseigne (Byers, 1988, p. 198).

Les sujets devaient choisir entre deux phrases contenant chacune l'une des variantes d'un trait variable, par exemple, pour le trait n° 1 : entre « Et où vous *travaille* / *travaillez* asteur ? »

Les résultats de l'enquête ne peuvent guère conforter ceux qui prônent l'élaboration d'une norme scolaire très stricte pour le cadien. En effet, les répondants tendaient à retenir la forme qu'ils utilisaient eux-mêmes. Ainsi, pour la variable n° 6 (*quoi* ou *qui* pour le pronom interrogatif fonctionnant comme complément d'objet direct inanimé), les sujets qui avaient utilisé *quoi* choisirent très largement cette forme, tandis que ceux qui avaient utilisé *qui* montrèrent une légère tendance à opter pour cette variante (voir tableau 3).

TABLEAU 3
CHOIX PARMIS LES VARIANTES DU PRONOM
INTERROGATIF *QUOI* CHEZ UN GROUPE
DE LOCUTEURS CADIENS

Forme utilisée	Forme préférée	
	<i>quoi</i>	<i>qui</i>
<i>quoi</i>	38	2
<i>qui</i>	19	24
<i>quoi</i> / <i>qui</i>	2	8
ni l'une ni l'autre	8	7

Ce n'est que pour la forme de la troisième personne du présent de l'indicatif (variable n° 5) que Byers nota une certaine tendance vers une forme « normée » neutre. Le choix des répondants se porta toujours sur la forme qu'ils avaient utilisée le plus souvent dans leur production

orale, mais ils optèrent comme second choix pour la forme *ça* + désinence zéro, qui s'avère la variante la plus déviante par rapport au FS. La neutralité de cette forme chez ces répondants peut surprendre puisqu'en FS elle porte une forte connotation péjorative (voir tableau 4).

TABLEAU 4
CHOIX PARMIS LES VARIANTES DE
LA TROISIÈME PERSONNE DU PLURIEL
CHEZ UN GROUPE DE LOCUTEURS CADIENS

Forme utilisée	Ordre d'acceptabilité		
	<i>ils + -ont</i>	<i>ça + zéro</i>	<i>ils + zéro</i>
<i>ils + -ont</i>	1	2	3
<i>ils + zéro</i>	3	2	1

À partir de ces données, parmi les rares faits à base empirique dont nous disposons, il est difficile d'élaborer une norme sur laquelle pourrait s'appuyer l'enseignement du français cadien en contexte scolaire.

PROCESSUS DE RESTRUCTURATION INTERNE ET IDENTIFICATION DU *TERMINUS A QUO*

L'éloignement des parlers vernaculaires d'Amérique par rapport à la forme normée du français a certes favorisé le déclenchement de processus autorégulateurs qui constituent le moteur principal des changements linguistiques. Dans mon introduction au volume collectif *Le français hors de France* (Valdman, 1979a), j'avais souligné les apparentes simplifications structurales dans les isolats américains qui rappellent des traits parallèles attestés à la fois dans les variétés dites populaires de l'Hexagone et dans les créoles à base lexicale française, notamment :

- 1) l'élimination de la flexion verbale par l'introduction de tours périphrastiques, la chute des désinences et la régularisation des alternances morphologiques du thème ;
- 2) l'estompement de la distinction de genre dans le système nominal ;

- 3) la réduction du système pronominal par l'élimination des distinctions de cas (par exemple la distinction entre régime direct et régime indirect) et de la distinction entre formes atones et formes toniques ;
- 4) l'emploi de la parataxe au lieu d'un système de pronoms relatifs différenciés dans les phrases complexes.

C'est à la lueur de cette interprétation fonctionnaliste que Robert Ryan (1989) examine certaines particularités morphologiques du parler acadien de la baie Sainte-Marie. Ryan (p. 202) invoque la notion de l'économie linguistique de Martinet selon laquelle «les utilisateurs d'une langue cherchent à établir un équilibre entre les besoins de la communication et les moyens formels mis en œuvre pour y parvenir». Il observe qu'en acadien la différenciation des formes singulier et pluriel de la première personne du présent de l'indicatif s'effectue plus économiquement qu'en FS. Dans la forme normée de la langue, cette distinction est marquée de manière redondante par la différenciation de pronoms sujets et par l'adjonction du suffixe *-ô*. En acadien, comme */ʒə/* est la forme pronominale commune de la première personne tant au singulier qu'au pluriel, seul le suffixe sert de marque de pluriel. Par ailleurs, ce suffixe s'étend à la troisième personne du pluriel et tend donc à devenir la marque invariante du pluriel des formes verbales.

Cette analyse, pour séduisante qu'elle soit, suppose que le FS constitue le *terminus a quo* de l'acadien. Or, il s'avère que le système que Ryan explique par l'opération de processus autorégulateurs conduisant à une expression plus régulière, donc plus économique, du pluriel dans le groupe verbal, se retrouve dans d'autres variétés, tant dans les Amériques que dans l'Hexagone (voir tableau 5)⁶. En ce qui concerne les parlars métropolitains, la présence de ce système en Saintonge (Chidaine, 1969) et à Vouvant (Rézeau, 1976), sur les marches du Poitou, ne surprend guère, puisque Geneviève Massignon (1962) a démontré de façon convaincante l'origine poitevine des premiers colons

6. Les données citées pour les isolats proviennent des sources suivantes : La Vieille Mine (Carrière, 1937 ; Thogmartin, 1970) ; Frenchville (Caujole, 1972) ; Saint-Thomas (Highfield, 1979). Elles ne tiennent pas compte des différences de formes existant entre ces trois dialectes.

de l'ancienne Acadie. Mais, comme nous l'avions déjà signalé il y a une douzaine d'années (Valdman, 1980), son attestation dans le parler lorrain de Ranrupt (Aub-Büscher, 1962) indique qu'il était bien plus largement répandu dans les parlers dialectaux d'oïl et qu'il ne pourrait être tenu pour la simple survivance d'un trait dialectal localisé. Les données présentées au tableau 5 donnent à penser que, pour les parlers gallo-romans d'oïl, deux schémas structuraux se sont développés dans le présent de l'indicatif. L'un, apparaissant en FS notamment mais réalisé sous sa forme optimale dans le parler des isolats américains, marque les diverses personnes par le choix de pronoms, le thème verbal demeurant invariable. L'autre système, représenté par l'acadien et se manifestant sous sa forme la plus symétrique dans certains dialectes de l'ouest (par exemple en Saintonge et à Vouvant, au Poitou) et de l'est de la France (Ranrupt), tend à marquer le pluriel de manière plus iconique, en l'occurrence par le suffixe invariable /*ō*/, et ne distingue pas entre le singulier et le pluriel pour les première et troisième personnes. Toutefois, il ne faut pas tomber dans le réductionnisme inverse qui consiste à tout expliquer par la conservation de traits dialectaux n'ayant subi aucune modification après leur transport outre-mer. Les faits cités ici n'autorisent nullement à conclure à la survivance dans l'Acadie actuelle d'un « pur » poitevin. Dans une certaine mesure, des processus d'autorégulation et de nivellement dialectal, opérant indépendamment dans chaque aire dialectale, ont agi sur un *terminus a quo* qui n'était pas nécessairement identique dans les diverses régions. Les formes attestées aujourd'hui résultent donc de l'action de ces processus sur des formes qui au départ différaient de celles du FS. Par ailleurs, il est aussi erroné de conclure, comme le faisait Bauche (1946, p. 101-102), que le système que l'on retrouve à l'état instable en français populaire et dans sa forme la plus évoluée dans les isolats représente l'aboutissement obligé des tendances internes de la langue:

En somme, dans bien des cas, la flexion ayant disparu du langage parlé, le pronom seul indique, à l'ouïe, la personne. Il est possible qu'un jour, dans le français parlé, si on le laisse évoluer librement et s'écarter du français traditionnel écrit, la flexion terminale soit plus ou moins complètement remplacée par un préfixe ou une préflexion qui ne serait que le pronom, plus ou moins élidé et faisant corps avec le verbe.

Ainsi, les tendances autorégulatrices peuvent aboutir à plusieurs systèmes, chacun répondant aux normes de la fonctionnalité.

TABLEAU 5

**PARADIGME DU PRÉSENT DE L'INDICATIF DES VERBES
DU TYPE -ER (ILLUSTRÉ PAR SAUTER) DANS DIVERS PARLERS
VERNACULAIRES: ISOLATS AMÉRICAINS (LA VIEILLE MINE,
MISSOURI; FRENCHVILLE, PENNSYLVANIE; SAINT-THOMAS,
ÎLES VIERGES AMÉRICAINES)**

Forme	Isolats	Acadie	Vouvant (ouest)	Saintonge (ouest)	Ranrupt (est)
Sing. 1	ʒe/ʒ sot	ʒe/ʒ sot	i sot	h sot	ʒ/h sot
2	ty/t sot	ty/t sot	t sot	ty/t sot	t sot
3m	il	il	lə	il	il
3f	al/ɛl sot	al sot	al sot	al/ɛl sot	ɛl sot
3n	–	–	lo	–	–
Plur. 1	ð sot	ʒə/ʒ sot-ð	i sot-ð	h sot-ð	ʒ/h sot-ð
2	vuzot sot	vu(z) sot-e	və(z) sot-e	vu(z) sot-e	vo(z) sot-i
3m		il/iz	lə	il	il
3	ø(z) sot	sot-ð	sot-ð	sot-ð	sot-ð
3f		al	al	ɛl	ɛl

ÉTIOLEMENT LINGUISTIQUE ET PROCESSUS AUTORÉGULATEURS

Grâce aux travaux de Dorian (1977, 1981) dans le domaine de l'étiollement linguistique, on sait que la réduction fonctionnelle d'une langue aboutissant éventuellement à sa disparition s'accompagne de l'érosion de sa structure. Ce phénomène, connu dans la littérature de langue anglaise sous l'appellation de *language death*, terme que je traduis par celui moins morbide d'*étiollement linguistique* (Valdman, 1979b), s'accompagne sur le plan morphosyntaxique de processus de restructuration qui se manifestent par une apparente simplification. Comme ce dernier concept est malaisé à définir et qu'il peut prêter à une assimilation abusive entre la langue et la mentalité de ses locuteurs, il vaut mieux se référer aux manifestations particulières de cette apparente simplification. Dans les parlers vernaculaires français de l'Amérique du Nord, il s'agit surtout de la régularisation des paradigmes

verbaux, de la réduction de la complexité des formes pronominales et de l'extension de la neutralisation de la distinction de nombre et de genre par rapport à celle qui prévaut pour le FS. Comme je l'ai indiqué ci-dessus, ces phénomènes convergent avec ceux que l'on rencontre dans le français populaire.

Pour un grand nombre de linguistes qui ont observé des cas particuliers d'érosion structurale en situation d'étiollement linguistique, cette situation favoriserait un plus libre jeu des processus autorégulateurs qui se manifestent lors de l'acquisition de la langue vernaculaire de leur communauté par les enfants. Lorsque l'idiome vernaculaire d'une communauté perd de ses fonctions au profit d'autres variétés langagières, ces processus sont moins soumis aux contraintes normatives. D'une part, les restructurations produisant des règles plus générales et des sous-systèmes plus symétriques ont de meilleures possibilités d'aboutir. D'autre part, cette régularisation structurale tend à réduire la variation inhérente à toute variété langagière qui, outre les besoins communicatifs et expressifs fondamentaux, doit fournir des indices d'appartenance aux divers groupes sociaux qui en usent.

Ainsi, Brown (1989), dans son étude sociolinguistique du cadien, relève une différence quantitative dans l'utilisation de deux variantes de la troisième personne du pluriel du présent de l'indicatif dans deux groupes d'âge. Chez les sujets âgés de moins de 50 ans, le pourcentage de la forme *ça* + thème invariable du verbe (par exemple *ça mange*) augmente de manière significative: 35 % contre 20 % pour les sujets âgés de plus de 50 ans⁷. Nous avons vu, d'ailleurs, que les résultats du sondage d'attitudes de Byers (1988) confirment la désuétude de la forme typiquement cadienne *ils* + thème + *-ont* (par exemple *ils mangeont*) au profit de la forme concurrentielle *ça* + thème, perçue comme étant plus neutre. Si cette tendance se poursuivait librement, par exemple, sans la pression de la forme du FS (*ils* + thème) diffusée par le truchement de l'école et des médias, une forme unique subsisterait.

7. Brown relève aussi l'effet d'un facteur géographique dans la fréquence d'occurrence des deux variantes. La forme *ça* + thème invariable est plus fréquente dans la paroisse des Avoyelles, située hors de la zone de premier peuplement acadien, que dans la paroisse de l'Assomption, qui se trouve dans cette zone.

Dans leur étude variationnelle détaillée du franco-ontarien, Mougeon et Beniak (1989) opposent deux types de restructurations : 1) des optimalisations, telles que la généralisation d'*avoir* comme auxiliaire qui conduit à une simplification de la règle gouvernant la formation du passé composé ; 2) des analogies, telles que la formation de *sontaient* et de *ontvaient* sur le patron des formes correspondantes du présent de l'indicatif, dont le résultat est en fait de complexifier la grammaire puisque cette restructuration, si elle permet de relier les formes correspondantes de la troisième personne du pluriel de ces deux verbes, introduit une alternance de thèmes dans la formation de l'imparfait. Ces auteurs font observer que les sujets caractérisés par un faible indice de maintien du français ignorent ce type non optimalisant de restructuration et que, par contre, chez ceux qui usent souvent de la langue (caractérisés par des indices au-dessus de 45), la forme déviante *sontaient* apparaît avec un taux d'occurrence variant entre 6 % et 12 %. L'érosion structurale s'accompagnerait-elle donc d'une certaine optimalisation de la morphosyntaxe ? Puisque l'étiollement linguistique est la conséquence directe du contact bilingue et du remplacement à long terme de la langue vernaculaire en voie d'infériorisation par la langue dominante de la communauté, on ne peut exclure que la langue vernaculaire montre des phénomènes de déstructuration qui, eux, ne conduisent pas toujours à l'optimalisation.

D'ailleurs, le terme *bilinguisme* utilisé pour décrire la situation des parlers français d'Amérique du Nord hors du Québec prête à confusion. Ces parlers sont doublement infériorisés, d'une part par rapport à l'anglais, d'autre part par rapport au FS. En d'autres termes, les communautés francophones sur lesquelles porte mon attention existent en situation de diglossie complexe : l'anglais, la langue dominante, coiffe le français dont la variété normée, le FS, se superpose à la variété vernaculaire locale. Celle-ci peut donc subir des restructurations ou des déstructurations provoquées par les pressions qu'exerce sur elle l'une ou l'autre des deux variétés langagières avec lesquelles elle entretient des relations de dominance / subordination.

Enfin, Beniak et Mougeon (1989, p. 86) expliquent les analogies, c'est-à-dire les modifications de règles mineures qui engendrent les formes *sontaient* et *ontvaient* relevées en franco-ontarien, comme des restructurations enfantines fossilisées dans des vernaculaires évoluant

hors de l'influence des pressions normatives. Ils font remarquer, comme je l'ai fait moi-même d'ailleurs (Valdman, 1979c), que ces analogies se retrouvent dans d'autres parlars, notamment dans ceux de La Vieille Mine (Missouri) et de Saint-Barth / Saint-Thomas. La présence des formes *sontaient* et *ontvaient* dans ces deux isolats est particulièrement significative, car ils représentent la strate la plus profonde des français dits marginaux d'Amérique du Nord. La fondation des établissements français de la région des Illinois remonte à 1730-1740 (Carrière, 1937) et la plupart des descendants des Saint-Barths d'aujourd'hui arrivèrent dans l'île entre 1660 et 1760 (Maher, 1989). L'émergence indépendante de formes déviantes engendrées par des règles mineures dans des aires aussi géographiquement éloignées que l'Ontario, le Missouri et les Antilles me semble peu probable, et je pencherais plutôt à y voir la survivance d'un trait dialectal ou populaire du français métropolitain.

*

* * *

Dans mon introduction au *Français hors de France*, je donnais des français vernaculaires d'Amérique du Nord hors du Québec une caractérisation dont Beniak et Mougeon (1989, p. 70) déplorent l'aspect indûment négatif :

[...] il [le français] se trouve laminé et sapé de l'intérieur par une variabilité qui ne reflète plus les usances ou les parlures de divers groupes géographiques ou socio-culturels ni les registres et styles liés à certains contextes de situation ou à certains emplois (Valdman, 1979b, p. 10).

Et je hasardais une opinion plutôt hâtive et imprudente dans le domaine de la planification linguistique :

On est en droit de se demander quelles fonctions autres que celle de vague symbole d'appartenance à une communauté minoritaire pourrait remplir ce type de français. On pourrait aussi s'interroger sur le bien-fondé d'entreprises visant à maintenir ou à ré-implanter l'ancien vernaculaire (*Ibid.*).

Ce portrait peu flatteur ne s'appliquait en fait qu'aux parlars des États-Unis, puisque le volume, qui mérite certes bien aujourd'hui l'appellation de « livre d'histoire » que lui donne Chaudenson (1989b, p. VIII), ne contenait malheureusement aucune description des variétés

françaises de l'Ontario, des Provinces maritimes et de l'Ouest canadien. S'agissant du français de Louisiane, il mériterait aussi bien des retouches. Toutefois, les études récentes, portant tant sur les variétés canadiennes que sur le cadien, dont il est fait mention dans cet article, confortent le portrait de variétés vernaculaires en voie d'étiollement que je traçais en 1978⁸. En effet, elles montrent une érosion structurale se manifestant par des restructurations globales dont certaines ne semblent pas s'orienter vers une optimalisation. Bien qu'il soit abusif d'assimiler ce type de restructurations à celles qui sont provoquées par l'interférence dans les situations de contact bilingue ou d'acquisition d'une langue seconde, une comparaison plus approfondie de ces deux types de restructurations s'impose.

Comme je le suggérais déjà alors (Valdman, 1979c), les français vernaculaires d'Amérique du Nord représentent une ressource inestimable pour la reconstitution du français populaire des XVII^e et XVIII^e siècles et pour une compréhension de la genèse de toutes les variétés d'outre-mer. Dans cet article, je signalais l'importance d'une comparaison rigoureuse de ces parlers avec leurs congénères métropolitains afin de démêler les liens complexes entre la conservation de traits métropolitains montrant déjà certaines restructurations – tant optimalisantes que complexifiantes – et l'opération des processus autorégulateurs en situation de contact interlinguistique et interdialectal et en situation d'étiollement linguistique *in situ* outre-mer.

Surtout, ce que révèlent les études récentes à orientation sociolinguistique des variétés canadiennes de français vernaculaire, c'est une réduction fonctionnelle provoquée par une double pression « glottophagique » (selon le terme lancé par Calvet, 1974) en situation de diglossie complexe provenant, d'une part, d'un autre code – l'anglais – et, d'autre part, d'une variété congénère – le FS. Cette double pression a pour effet de favoriser l'érosion des traits marquants du vernaculaire au profit de traits correspondants de la variété normée de la langue. On aboutit à une situation sociolinguistique dont les aménageurs linguistiques ne semblent pas avoir mesuré toutes les conséquences pour la survie du

8. Bien que publié en 1979, cet ouvrage n'entra en production qu'en 1978. La plupart des contributions furent rédigées entre 1976 et 1978.

français. Là où s'opposent différentes variétés vernaculaires, l'école diffuse une variété supradialectale qui ne reflète plus la culture propre de la communauté francophone minoritaire. Ce n'est qu'en Louisiane que ce problème a été posé avec clarté. En effet, le parachutage du FS par l'intermédiaire du programme du CODOFIL a provoqué la revendication du droit à l'utilisation dans le domaine scolaire de formes vernaculaires fort variables (Faulk, 1977; Whatley et Jannise, 1978). La solution proposée par Abshire-Fontenot et Barry (1979) et par Ancelet (1989), qui utilisent une forme relativement standardisée du cadien ainsi qu'une graphie s'alignant sur l'orthographe traditionnelle, permet de concilier deux séries d'exigences contradictoires à première vue: le maintien emblématique du vernaculaire, symbole de la culture locale, et l'adoption du FS comme lien avec le monde francophone⁹.

9. Par exemple, dans leur manuel pour l'enseignement du cadien aux étudiants d'université, Abshire-Fontenot et Barry portèrent leur choix sur la forme de la troisième personne du pluriel du présent de l'indicatif marquée «acadienne»: *ils* + thème + *-ont*.

Bibliographie

- Abshire-Fontenot, S., et D. Barry (1979), *Cajun French*, Lafayette, Louisiane, University of Southwestern Louisiana.
- Ancelet, Barry J. (1989), « Transcription and the Politics of Culture », communication inédite.
- Aub-Büscher, Gertrud (1962), *Le parler rural de Ranrupt (Bas-Rhin). Essai de dialectologie vosgienne*, Paris, Klincksieck, XI + 282 p.
- Bauche, Henri (1946) [1920], *Le langage populaire*, Paris, Payot, 231 p.
- Beniak, Édouard, et Raymond Mougeon (1989), « Recherches sociolinguistiques sur la variabilité en français ontarien », dans Mougeon et Beniak (dir.), p. 69-104.
- Bickerton, Derek (1981), *Roots of Language*, Ann Arbor, Karoma Publishers, XIII + 351 p.
- Brown, Rebecca A. (1989), « Pronominal Equivalence in a Variable Syntax », thèse de doctorat, Austin, University of Texas, 219 p.
- Byers, Bruce (1988), « Defining Norms for a Non-Standardized Language: A Study of Verb and Pronoun Variation in Cajun French », thèse de doctorat, Bloomington, Indiana University, 202 p.
- Calvet, Louis Jean (1974), *Linguistique et colonialisme: petit traité de glotto-phagie*, Paris, Payot, 250 p.
- Carrière, Joseph-Médard (1937), *Tales from the French Folk-Lore of Missouri*, Evanston et Chicago, Northwestern University, VIII + 354 p.
- Caujole, Josette (1972), « Esquisse d'une description du parler français de Frenchville, Pennsylvanie », dans *The French Language in the Americas*, 16, p. 26-32 (Newsletter of the French VIII Section of the Modern Language Association).
- Chaudenson, Robert (1974), *Le lexique du parler créole de la Réunion*. Paris, Champion, 2 vol., XLIX + I 249 p.
- Chaudenson, Robert (1979), *Les créoles français*, Paris, Nathan, 172 p.
- Chaudenson, Robert (1989a), *Créoles et enseignement du français*, Paris, L'Harmattan, 198 p.
- Chaudenson, Robert (1989b), « Préface », dans Mougeon et Beniak (dir.), p. VII-IX.
- Chaudenson, Robert (1990a), « Recherche, formation et créolistique », dans *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, 9, 3, p. 287-303.
- Chaudenson, Robert (1990b), « Du mauvais usage du comparatisme: le cas des études créoles », dans *Travaux du Cercle linguistique d'Aix-en-Provence (Linguistique comparée: méthodes et résultats)*, 8, p. 123-158.
- Chidaine, John Gabriel (1969), « A Patois of Saintonge: Descriptive Analysis of an Idiolect and Assessment of the Present State of Saintongais », thèse de doctorat, The Ohio State University, 315 p.
- Comhaire-Sylvain, Suzanne (1936), *Le créole haïtien: morphologie et syntaxe*, Wetteren et Port-au-Prince, Imprimerie de Meester et Chez l'auteur, 180 p.

- De Blanc, Bertrand F. (1935), « A Glossary of Variants from Standard French Found in St. Martin Parish, Louisiana », thèse de maîtrise, St. Martinville, Louisiana State University, ix + 45 p.
- Dorian, Nancy (1977), « The Problem of the Semi-Speaker in Language Death », dans J. Fishman (dir.), *International Journal of the Sociology of Language: Language Death*, 12, La Haye, Mouton, p. 23-32.
- Dorian, Nancy (1981), *Language Death: The Life Cycle of a Scottish Gaelic Dialect*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, xiv + 206 p.
- Faine, Jules (1936), *Philologie créole*, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, xix + 320 p.
- Faine, Jules (1938), *Le créole dans l'univers*, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 214 p.
- Faulk, James (1977), *Cajun French I*, Abbeville, Cajun Press Inc., 375 p.
- Flikeid, Karin (1989), « Recherches sociolinguistiques sur les parlers acadiens du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse », dans Mougeon et Beniak (dir.), p. 183-199.
- Gesner, B. Edward (1989), « Recherches sur les parlers franco-acadiens de la Nouvelle-Écosse : état de la question », dans Mougeon et Beniak (dir.), p. 171-182.
- Giles, Howard, et Ellen Bouchard Ryan (dir.) (1982), *Attitudes toward Language Variation: Social and Applied Contexts*, Londres, Edward Arnold, 286 p.
- Granier, Ervin L. (1939), « A Glossary of the French Spoken in St. John Parish », thèse de maîtrise, Louisiana State University, x + 155 p.
- Grassin-Lavaud, Maguy (1988), « Particularités lexicales du parler cadjin en Louisiane (États-Unis). Enquête, dictionnaire et documentation bibliographique », thèse de doctorat d'État, Université de Paris III (Sorbonne-Nouvelle), 4 vol., 1 385 p.
- Hickman, Frances M. (1940), « The French Speech of Jefferson Parish », thèse de maîtrise, Louisiana State University, x + 308 p.
- Highfield, Arnold R. (1979), *The French Dialect of St. Thomas, U.S. Virgin Islands*, Ann Arbor, Karoma Publishers, vii + 350 p.
- Hull, Alexander (1974), « Evidence for the Original Unity of North American French Dialects », dans *Revue de Louisiane*, 3, 1, p. 59-70.
- Jeansonne, Samuel L. (1938), « A Glossary of Words that Vary from Standard-French in Avoyelles Parish », thèse de maîtrise, Louisiana State University, viii + 126 p.
- King, Ruth (1989), « Le français terre-neuvien : aperçu général », dans Mougeon et Beniak (dir.), p. 227-244.
- King, Ruth, et Robert Ryan (1989), « La phonologie des parlers acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard », dans Mougeon et Beniak (dir.), p. 245-259.
- Maher, Juliana (1989), « Créole et patois à St. Barthélemy : diversité linguistique dans une population homogène », communication présentée au VI^e Colloque international des études créoles, Cayenne.
- Manessy, Gabriel (1983), « Français, créoles français, français régionaux », communication présentée au IV^e Colloque international des études créoles, Lafayette.
- Massignon, Geneviève (1962), *Les parlers français d'Acadie. Enquête linguistique*, Paris, Klincksieck, 2 vol., 980 p.

- Mougeon, Raymond, et Édouard Beniak (dir.) (1989), *Le français canadien parlé hors Québec. Aperçu sociolinguistique*, Québec, PUL, IX + 262 p.
- Mühlhäusler, Peter (1986), *Pidgin and Creole Linguistics*, Oxford, Blackwell, 320 p.
- Rézeau, Pierre (1976), *Un patois de Vendée : le parler rural de Vouvant*, Paris, Klincksieck, 352 p.
- Ryan, Robert (1989), « Économie, régularité et différenciation formelles : cas des pronoms personnels sujets acadiens », dans Mougeon et Beniak (dir.), p. 201-212.
- Thogmartin, Clyde O. (1970), « The French Dialect of Old Mines, Missouri », thèse de doctorat, The University of Michigan, II + 175 p.
- Valdman, Albert (1978), *Le créole : structure, statut et origine*, Paris, Klincksieck, XVI + 403 p.
- Valdman, Albert (dir.) (1979a), *Le français hors de France*, Paris, Champion, 688 p.
- Valdman, Albert (1979b), « Avant-propos », dans Valdman (dir.), p. 5-18.
- Valdman, Albert (1979c), « Créolisation, français populaire et le parler des isolats francophones d'Amérique du Nord », dans Valdman (dir.), p. 181-197.
- Valdman, Albert (1980), « L'Acadie dans la francophonie nord-américaine », dans *Journal of the Atlantic Provinces Linguistics Association*, 2, p. 3-18.
- Valdman, Albert (1989), « Une norme régionale pour la revitalisation du français en Louisiane? », dans *Revue francophone de Louisiane*, 4, 2, p. 24-46.
- Vintilă-Rădulescu, Ionna (1970), « Français créole et français canadien », dans *Phonétique et linguistique romanes. Mélanges offerts à M. Georges Straka*, t. 1, Lyon et Strasbourg, Société de linguistique romane, p. 353-359.
- Whatley, Randall, et Harry Jannise (1978), *Conversational Cajun French*, Baton Rouge, Chicot Press, 25 p.